



**SCIENCE.
OLYMPIAD.CH**
WISSENSCHAFTS-OLYMPIADE
OLYMPIADES DE LA SCIENCE
OLIMPIADI DELLA SCIENZA

Guide sur les droits d'auteur

Guide pour la création, l'utilisation et la publication de
matériel imprimé et en ligne

Guide pour la création, l'utilisation et la publication de matériel imprimé et en ligne

Le matériel imprimé et en ligne est un bon moyen pour mieux faire connaître les activités des Olympiades de la Science. Nous nous réjouissons beaucoup des contributions apportées par les bénévoles.

Pour pouvoir utiliser ce matériel selon les règles et éviter d'éventuelles difficultés, il est nécessaire que l'ensemble des collaborateurs suivent certaines règles.

En principe, en présence de **contenus externes** (textes, examens, expériences, photos, graphiques, illustrations, musique, effet sonores, vidéos, etc.), il faut **toujours** se demander **quelles règles de droits d'auteur** sont applicables.

Images et vidéos

- Les **images et vidéos de personnes** requièrent systématiquement l'**approbation de ces dernières**, respectivement **du représentant légal** pour les mineurs (sources: tinkla.com et edoeb.admin.ch).
- En principe, selon les droits d'auteur, l'utilisation de vidéos, d'images, de photos, d'illustrations et de dessins requiert systématiquement l'**approbation de l'auteur**.
 - Pour simplifier la tâche, nous vous recommandons d'utiliser si possible des photos internes en indiquant la source (ex.: «Photos: Markus Meier, Olympiades de physique»).
 - **Astuce:** vous trouvez des photos de bonne qualité et exemptes de droits d'auteur sur unsplash.com. Veuillez indiquer la source également (ex.: «Photo: Petra Peter sur unsplash.com»).

Musique

- **Musique et effets sonores:** dans ce domaine également, la prudence s'impose. Lorsque vous utilisez de la musique (également pour des événements), vous devez vous annoncer auprès de la société de gestion SUISA¹, qui délivre les licences.
- **Astuce:** YouTube met à disposition de la musique et des effets sonore dans l'Audio Library. BBC Sound Effets est également une bonne source pour les effets sonores. Vous trouvez en outre des morceaux dans le programme iMovie. Veuillez observer les règles d'utilisation² à ce propos.
- Dans le doute, interrogez absolument l'auteur/le détenteur des droits afin d'éviter les mauvaises surprises (plaintes, mises en demeure, etc.)!

¹ <https://www.suisa.ch/fr/clients.html> (voir également le document https://www.suisa.ch/fileadmin/user_upload/service/Recht_Rat_FR/2013-2_Videos_sur_Internet_petit_guide_pour_une_utilisation_legale_de_la_musique_Partie_2.pdf).

² <https://www.youtube.com/t/terms>; <https://vimeo.com/help/guidelines>.

Textes

- Pour les contenus (purement textuels pour la plupart) de quelques phrases, la **citation de la source** suffit (ex. : «Source: Mirjam Sager/ Olympiades de la Science, 26.01.19»).
 - Veuillez observer à cet effet que lorsqu'il s'agit d'une **source Internet**, il faut indiquer l'adresse Internet assortie de la remarque «consulté pour la dernière fois le [Date]».
 - Pour les **citations provenant de la presse**, veuillez indiquer le nom de l'auteur, le titre de l'article, la publication dans lequel il est paru ainsi que le numéro de la page.
- La source doit être indiquée aussi bien pour les **citations mot-à-mot** qu'indirectes. Les citations mot-à-mot doivent être indiquées «entre guillemets».
- Les personnes interviewées doivent en outre être informées à quelles fins les citations sont établies et utilisées. Elles peuvent également être appelées à consulter l'interview ou la citation avant leur publication.
- Les textes longs et les photos requièrent une **autorisation explicite écrite de reproduction** de l'auteur, respectivement du détenteur des droits. Dans certains cas, des frais de licence peuvent être exigés (c'est le cas notamment mais pas de manière exhaustive, pour les photos et la musique).

En cas de questions, n'hésitez pas à prendre contact avec nous. Nous vous aidons volontiers. L'équipe des Olympiades de la Science.

Sources:

Site Internet du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence. *Publication de photographies*: https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/protection-des-donnees/Internet_and_Computer/publication-de-photographies.html (consulté pour la dernière fois le 19.03.2019).

Site Internet de Suisa (2018). *Clients*. <https://www.suisa.ch/fr/clients.html> (consulté pour la dernière fois le 19.03.2019).

Site Internet de tinkla. *Bilder und Fotos im Web: Rechtliche Grundlagen*. <https://www.tinkla.com/bilder-und-fotos-im-web-rechtliche-grundlagen/> (en allemand, consulté pour la dernière fois le 19.03.2019).

Suisa (2013). *Viédos sur Internet: petit guide pour une utilisation légale de la musique. Partie 2: musique mood/musique libre de droit SUISA*. https://www.suisa.ch/fileadmin/user_upload/service/Recht_Rat_FR/2013-2_Videos_sur_Internet_petit_guide_pour_une_utilisation_legale_de_la_musique_Partie_2.pdf (consulté pour la dernière fois le 19.03.2019).

Vimeo (2018). *Centre d'aide/Règles de Vimeo. Un guide pratique et éthique pour l'utilisation de Vimeo (et la possibilité du Nirvana)*. <https://vimeo.com/help/guidelines> (consulté pour la dernière fois le 19.03.2019).

YouTube (2013). *Conditions d'utilisation*. <https://www.youtube.com/t/terms> (consulté pour la dernière fois le 19.03.2019).